



Menace de mort à l'encontre de 4 personnes

Par **lebeau**, le **02/09/2010** à **17:28**

Bonjour,

j'ai été accusé d'avoir dans une conversation et non aux intéressés eux même, proféré des menaces de mort à l'encontre de quatre personnes du conseil municipal, deux témoins de cette conversation, dont l'un dit ne rien avoir entendu au sujet de ces menaces.

lors de mon interrogatoire par la gendarmerie j'ai bien entendu nié les faits.

de plus le PV dit: m'avoir entendu au bureau de leur unité, alors que l'ont m'avais fait enrmer dans un hopital psychiatrique depuis 15 jours et qu'il mon entendu sur place. y à t'il vice de forme ou de procédure